



**DÉPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT de LILLE
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ**

COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 17 juin 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Présents :

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, BERNARD Marie-Françoise, DETRE Marc, BRENOT Georges, WAMBECQ Edith, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, BAHAX Isabelle, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, BOUCHEZ Delphine, HALLAERT Christophe, VANHALST François, BAEKELAND Joël, BOUREZ Delphine, L'HOMME Anne-Sophie, DELATTRE Réjane, ADYNS Guy, LEMAN Henri-Pierre

Procuration :

BALSACK Sylvie qui donne pouvoir à DELATTRE Réjane

Absent excusé : CIMETIERE Xavier

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne, DEGOBERT Paulette.

**D_2019_26062019_01
RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE EN LIAISON AVEC L'ECOLE ARAGON ET
LA BIBLIOTHEQUE - MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE N°2018-02
LOT N°1 DEMOLITION ET DESAMIANTAGE
CHOIX DES PRESTATAIRES**

M. le Maire rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 12 octobre 2018 pour le MAPA « Travaux de démolition et de désamiantage dans le cadre de la restructuration du restaurant scolaire en liaison avec l'école Aragon et la bibliothèque ».

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 12 novembre 2018 à 17h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 14 novembre 2018 en présence des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

5 entreprises ont répondu.

La CAO a effectué l'analyse des plis avec le maître d'œuvre et propose au conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir : prix des prestations 50 %, valeur technique de l'offre analysée au travers du mémoire technique 40%, délai 10%, que soit retenue l'entreprise suivante :

- Entreprise DORCHIES et CIE, pour un montant de 44 664.80 € H.T. soit 53 597.76 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Retient la proposition faite par la Commission d'Appel d'Offres.

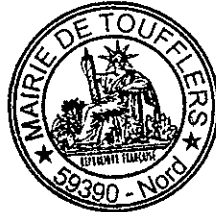
Décide d'attribuer le marché adapté à l'Entreprise DORCHIES et CIE pour un montant de 44 664.80 € H.T. soit 53 597.76 € T.T.C.

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GONCE.





**DÉPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT de LILLE
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ**

COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 17 juin 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Présents :

GONCE Alain, TIBERGHIEU Patrick, BERNARD Marie-Françoise, DETRE Marc, BRENOT Georges, WAMBECCQ Edith, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, BAHAX Isabelle, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, BOUCHEZ Delphine, HALLAERT Christophe, VANHALST François, BAEKELAND Joël, BOUREZ Delphine, L'HOMME Anne-Sophie, DELATTRE Réjane, ADYNS Guy, LEMAN Henri-Pierre

Procuration :

BALSACK Sylvie qui donne pouvoir à DELATTRE Réjane

Absent excusé : CIMETIERE Xavier

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne, DEGOBERT Paulette.

**D_2019_26062019_02
RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE
EN LIAISON AVEC L'ECOLE ARAGON ET LA BIBLIOTHEQUE
MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE N°2018-02B
LOTS N°2 à 12
CHOIX DES PRESTATAIRES**

M. le Maire rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 12 avril 2019 pour le MAPA « Restructuration/Extension du restaurant scolaire en liaison avec l'école Aragon et la bibliothèque de Toufflers ».

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 31 mai 2019 à 17h30.

L'ouverture des plis a eu lieu le 5 juin 2019 en présence du M. Bernard GONIN, représentant le maître d'œuvre.

21 entreprises ont répondu.

La CAO s'est réunie le 21 juin 2019 pour effectuer l'analyse des plis avec le maître d'œuvre et propose au conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir : prix des prestations 60 %, qualité du mémoire technique 40%, que soit retenues les entreprises suivantes :

- Lot n° 2 - Gros œuvre étendu : **Entreprise BAKARLAZ, pour un montant de 1 055 109.01€ H.T.**
- Lot n° 3 - Menuiseries intérieures : **Entreprise DELEPIERRE, pour un montant de 124 000.00 € H.T.**

- Lot n°4 – Serrurerie : **Entreprise GERARD DENEUVILLE, pour un montant de 19 300.00 € H.T.**
- Lot n°5 – Revêtements sols souples : **Entreprise SPDE, pour un montant de 25 852.39 € H.T.**
- Lot n°6 – Plâtrerie – plafonds suspendus : **Entreprise BAKARLAZ, pour un montant de 171 406.80 € H.T.**
- Lot n°7 – Carrelage – faïences : **Entreprise ARDECO, pour un montant de 96 000.00 € H.T.**
- Lot n°8 – Peinture – signalétique : **Entreprise JEAN VANDENDRIESSCHE, pour un montant de 40 788.87 € H.T.**
- Lot n°9 – Aménagements extérieurs -VRD : **lot infructueux – Aucune offre déposée**
- Lot n°10 – Plomberie – chauffage – ventilation : **Entreprise C2JL, pour un montant de 265 282.94 € H.T.**
- Lot n°11 – Electricité : **Entreprise ATEG, pour un montant de 79 000.00 € H.T.**
- Lot n°12 – Equipements cuisine collective : **Entreprise DE GRAEVE SAS, pour un montant de 29 284.44 € H.T.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Retient la proposition faite par la Commission d' Appel d' Offres.

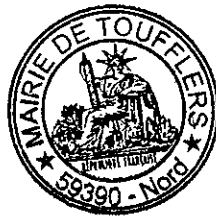
Décide d'attribuer le marché adapté aux entreprises listées précédemment.

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GONCE.





**DÉPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT de LILLE
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ**

COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 17 juin 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Présents :

GONCE Alain, TIBERGHIEU Patrick, BERNARD Marie-Françoise, DETRE Marc, BRENOT Georges, WAMBECQ Edith, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, BAHUAUX Isabelle, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, BOUCHEZ Delphine, HALLAERT Christophe, VANHALST François, BAEKELAND Joël, BOUREZ Delphine, L'HOMME Anne-Sophie, DELATTRE Réjane, ADYNS Guy, LEMAN Henri-Pierre

Procuration :

BALSACK Sylvie qui donne pouvoir à DELATTRE Réjane

Absent excusé : CIMETIERE Xavier

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne, DEGOBERT Paulette.

**D_2019_26062019_03
PERSONNEL COMMUNAL – SERVICE TECHNIQUE –
Création de poste d'Adjoint Technique au 01/09/2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le Budget Communal,
Il est demandé au Conseil Municipal :

De créer à compter du 1^{er} septembre 2019 un emploi d'adjoint technique à temps non-complet [65h mensuelles].

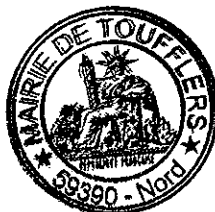
D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2019.

Demande au Maire de prendre les arrêtés de nomination correspondant.

Adopté par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Alain GONCE.



**DÉPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT de LILLE
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ**

COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 17 juin 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Présents :

GONCE Alain, TIBERGHIEU Patrick, BERNARD Marie-Françoise, DETRE Marc, BRENOT Georges, WAMBECQ Edith, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, BAHUAUX Isabelle, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, BOUCHEZ Delphine, HALLAERT Christophe, VANHALST François, BAEKELAND Joël, BOUREZ Delphine, L'HOMME Anne-Sophie, DELATTRE Réjane, ADYNS Guy, LEMAN Henri-Pierre

Procuration :

BALSACK Sylvie qui donne pouvoir à DELATTRE Réjane

Absent excusé : CIMETIERE Xavier

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne, DEGOBERT Paulette.

D_2019_26062019_04

**PERSONNEL COMMUNAL – SERVICE TECHNIQUE –
Création de deux postes d'Adjoint Technique Principal 2^o classe**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Budget Communal,

Vu la délibération du 26 novembre 2013 entérinant l'avancement de deux adjoints techniques de 1^o classe au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2014,

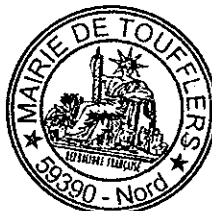
Vu l'absence de délibération antérieure au 1^{er} janvier 2014 pour créer les deux postes correspondants à ces avancements de grade,

Etant donné la nécessité de régulariser la situation des agents concernés

Il est demandé au Conseil Municipal de créer, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, deux emplois d'adjoint technique principal 2^o classe à temps complet.

Adopté par 23 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GONCE.